



Comment avoir un visa de retour pour mes enfants j'ai une APS

Par divine23

Bonjour,

J'ai une autorisation provisoire de séjour pour parent accompagnant, autorisant à travailler, parce que j'ai des jumelles nées grandes prématurées, avec des gros soucis de santé. Je veux aller au pays mais je ne peux pas faire le document de voyage pour mes enfants. Comment faire pour avoir un visa de retour pour mes jumelles malades et pour leur grand frère ?

Merci.

Par citoyenalpha

Bonjour

Vous trouverez ci dessous le lien pour accomplir cette démarche :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718[ur]

Restant à votre disposition

Par divine23

je depend de la prefecture de l'Essonne,ils m'ont dit que je ne pouvais pas faire la DCEM parce que l'APS n'est pas considéré comme un titre de séjour,il faut obligatoirement le titre de séjour.

Par citoyenalpha

Bonjour

Le DCEM peut aussi être délivré, en l'absence de TIR, au mineur résidant en France :

entré avant l'âge de 13 ans en France et qui y réside habituellement avec au moins un de ses parents,

Le TIR ne peut être attribué que si votre enfant est né en France

A défaut il vous faudra attendre d'obtenir votre carte de séjour pour pouvoir obtenir le DCEM pour vos enfants et ainsi voyager avec eux.

Restant à votre disposition

Par divine23

bonjour,mes enfants sont nés en France sauf que je n'ai pas de titre de séjour mais une attestation provisoire de séjour pour parent accompagnant de 24 mois,il reste 12 mois avant le renouvellement,voila pourquoi je vous demandais comment faire pour un visas de retour pour mes enfants.merci

Par citoyenalpha

Bonjour

si vos enfants sont nés en France :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F297]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F297[/url]

Restant à votre disposition